



17 Bis Village de Cosqueville
50330 VICQ-SUR-MER
Tél : 02.33.54.31.96
Fax : 02.33.54.77.95
Mail : vicqsurmer.mairie@orange.fr

Accusé de réception en préfecture
050-200057362-20240419-A2024-022-AR
Date de télétransmission : 19/04/2024
Date de réception préfecture : 19/04/2024

ARRETE DE VOIRIE PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

A2024-022

Le Maire de la commune de VICQ SUR MER,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983 ;
Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 et suivants,
Vu le Code de la route et notamment les articles L 411-1 à L411-7, R110-1 et suivants, R 411-5, R 411- 8, R411-25 a R411-28, R.417-10 ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière — huitième partie — signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifiée et complétée ;
Vu le Code Général de la Propriété de la Personne Publique, notamment l'article L 3111-1 ;
Vu le code de l'urbanisme, et notamment l'article L 421-1 et suivants
Vu la demande de Monsieur Leclere Philippe, 25 hameau Morel — 50330 – VICQ SUR MER, en vue De réaliser, des travaux de remaniement de sa toiture, en date du 13 au 17 mai 2024 ;
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale d'assurer la sécurité publique,

ARRETE

ARTICLE 1

Monsieur Leclere Philippe est autorisé à réaliser des travaux de remaniement de sa toiture, au 25 hameau Morel, du 13 mai 2024 au 17 mai 2024

ARTICLE 2

La circulation sera interdite dans les deux sens par intermittence et sauf riverains, pendant toute la durée des travaux. La signalisation réglementaire, conforme à l'instruction ministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par Monsieur Leclere Philippe.

ARTICLE 3

Monsieur Leclere Philippe et le chef de la brigade de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vicq sur Mer, le 18 avril 2024



Le Maire,
Richard LETERRIER